

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



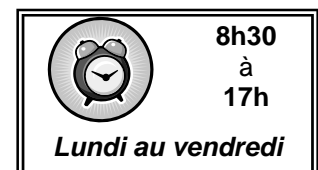
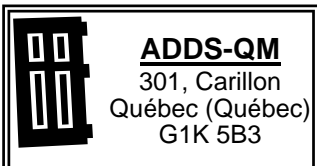
Mars 2018

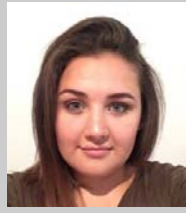
L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



Sommaire

Amour et endettement par Sabrina St-Laurent	P. 2,
L'amour, mais à quel prix? par Sabrina St-Laurent	P. 3
Info-Loi par Christian Loupret	P. 4
Invitation à témoigner par Geneviève Pelletier	P. 5
Me Guillaume Boivin : avocat militant à l'ADDS QM par Jean Cazes	P. 6, 7
L'ADDS QM et ses principales activités (5) : le Comité Communication, Accueil et Recrutement par Jean Cazes	P. 8, 9
L'ADDS QM et ses principales activités (5) : le Comité Finances par Jean Cazes	P. 10, 11
Nouvelle de la militance par Véronique Salmon	P. 12, 13
Présentation d'un stagiaire par Stéphane Baudelot	P. 14
Calendriers	P. 15, 16





AMOUR ET ENDETTEMENT

Par Sabrina St-Laurent pour le Comité femmes de l'ADDS QM

Présentation de ce qu'est la vie maritale à l'aide sociale

La notion de vie maritale est utilisée dans divers programmes gouvernementaux. Bien que dans la majorité des programmes cette close apporte des avantages, ce n'est pas le cas dans les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale. En effet, lorsque deux personnes sont en situation de vie maritale, leurs prestations sont réduites considérablement et remises par le moyen d'un seul chèque. Par exemple, s'il s'agit de deux personnes reconnues sans contraintes, elles recevront alors un seul chèque de 995\$ plutôt que deux chèques de 698\$.

Lorsque deux personnes sont accusées d'être dans une situation de vie maritale non déclarée depuis plusieurs années, elles reçoivent un avis de remboursement pour la somme en trop qui leur aurait été accordée au fil des années. Si elles sont faussement accusées de vie maritale, ce sont elles qui doivent en faire la preuve devant le Tribunal administratif du Québec. Par la suite, il s'agira du témoignage d'une femme qui a contacté l'ADDS-QM après avoir fait face à une telle situation. Son nom ne sera pas mentionné puisqu'elle désire garder l'anonymat.

Bataille contre la vie maritale

Madame a vécu pendant 19 ans avec un conjoint violent. En 2006, elle a pris la décision de le quitter. Elle avait des problèmes de santé physique, mais aussi un choc post-traumatique ainsi qu'une dépression majeure. Vu la situation, elle eut recours au programme de la solidarité sociale. Elle a résidé dans une maison d'hébergement pendant quelques temps, mais lorsqu'elle a atteint la durée maximale de l'offre de services de l'organisme, elle a dû se tourner vers une autre alternative. C'est alors qu'elle a emménagé avec une connaissance. En 2010, l'homme avec qui elle habitait en colocation achète une maison et lui loue une chambre dans celle-ci. Madame payait individuellement son loyer, sa nourriture et ses dépenses personnelles. Tous les changements qui survenaient étaient déclarés à l'aide sociale.

Toutefois, au cours de l'année de leur déménagement, l'enquête a commencé. Madame a été convoquée et questionnée par son agent d'aide sociale. Sa mère a eu une visite surprise de la part d'un agent à qui elle explique que sa fille vit indépendamment de son propriétaire. En 2012, elle reçoit un avis comme quoi elle et son propriétaire sont accusés de vie maritale pendant la période entre 2007 et 2012. Un montant de 43 160,82\$ leur est réclamé, auquel s'additionne un 100\$ de recouvrement pour fausse déclaration. Cette situation crée beaucoup de tension entre Madame et son propriétaire faisant en sorte que Madame doit retourner vivre chez sa mère.

Cette situation, qu'elle qualifie de « toxique », lui a fait vivre beaucoup de stress et de fatigue pendant plus de cinq ans. De plus, une mauvaise manœuvre de la part d'un agent a permis à son ex-conjoint de reprendre contact avec elle, ce qui l'a plongé dans un climat de peur. Toutefois, elle décide de rester forte et de se battre contre « l'aide *glaciale* du gouvernement ». Elle monte un dossier solide qui lui permet, en mai 2017, de gagner complètement sa cause. En effet, la somme totale des montants qui lui était réclamé, soit 43 260,82\$, est annulée. Il s'agit là d'une belle victoire qui démontre l'importance de se battre pour faire valoir nos droits.

L'AMOUR, MAIS À QUEL PRIX?

Par Sabrina St-Laurent pour le Comité femmes de l'ADDS QM

La sortie récente du *Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale* indique que le gouvernement libéral actuel est à la recherche de solutions pour réduire la pauvreté au sein de la population québécoise. Bien des mesures ont été avancées, mais nous considérons que d'éliminer la notion de vie maritale à l'aide sociale et les coupures qui y sont associées aurait été un moyen fort efficace pour réduire l'appauvrissement des personnes assistées sociales. D'ailleurs, en cette journée de la Saint-Valentin, il est important de souligner que beaucoup de ces personnes se privent d'être en couple pour éviter les conséquences qu'entraînent le fait d'être en situation de vie maritale.

Cette notion n'existe pas seulement pour l'aide sociale, mais ses critères et sa portée sont particuliers. À l'aide sociale, deux personnes sont reconnues comme étant en vie maritale selon les trois critères suivants : la cohabitation, l'entraide mutuelle et la commune renommée. Donc, deux individus n'ont pas à être conjoints ou mariés pour être considérés en vie maritale.

Le fait de se retrouver en situation de vie maritale entraîne des changements assez importants pour les personnes assistées sociales. En effet, à l'aide sociale, ce sont les revenus du ménage qui sont considérés et non ceux des individus. Donc, si une personne assistée sociale est en situation de vie maritale avec une personne qui occupe un emploi, le chèque d'aide sociale sera coupé en fonction du revenu de cette dernière. Dans le cas de deux personnes assistées sociales, elles recevront alors un seul chèque dont la somme sera moindre que celle de deux chèques séparés. Par exemple, deux personnes considérées sans contrainte à l'emploi reçoivent, en 2018, un seul chèque mensuel de 995\$ plutôt que deux chèques totalisant une somme de 1396 \$. Cela fait une différence de 401\$. L'écart s'élève à 544\$ par mois pour les personnes à qui des contraintes sévères à l'emploi sont reconnues. C'EST ÉNORME!

Cette notion présente son lot d'enjeux, dont la dépendance économique qui peut en découler, et ce, que le couple soit composé d'une ou de deux personnes assistées sociales. De plus, les critères nommés précédemment font en sorte de décourager l'entraide et l'amour entre deux personnes dont la situation est déjà assez difficile. Finalement, cette notion aggrave la situation de précarité dans laquelle les personnes se retrouvent déjà. Donc, le fait de retirer la notion de vie maritale à l'aide sociale et les coupures qui y sont liés présentement aurait constitué, selon nous, un excellent moyen de réduire la pauvreté au sein de notre société. Dommage que notre gouvernement actuel n'y ait pas pensé pour son plan d'action...

L'État crée des inégalités économique et judiciaire

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret

Les dix mille médecins spécialistes du Québec recevront la prime de 480 millions de dollars d'ici le 31 mars prochain et environ un autre 120 millions en 2022, soit une somme moyenne de 60,000 \$ par médecins spécialistes, en plus de leur salaire habituel d'environ 450 000\$.¹

Pendant ce temps, les personnes assistées sociales avec contraintes sévères à l'emploi (CSE) ont reçu une augmentation de 73 \$/mois le 1^{er} février dernier, suite à la sortie du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017 – 2023. Le loyer des personnes avec contraintes sévères à l'emploi qui demeurent dans des ressources intermédiaires (RI) ou des ressources de type familial (RTF) a été augmenté, devinez de combien? De 73 \$/mois bien sûr. Elles doivent se contenter de 215 \$/mois.

Les personnes sans contrainte à l'emploi on eu une majoration de 15 \$/mois. Ça donne moins que 700\$ par mois.

Au Québec, 21% des causes criminelles réglées en Cour supérieure et 17% de celles en Cour du Québec ont dépassé les limites de temps établies par l'arrêt Jordan de la Cour suprême du Canada (30 mois en Cour supérieure et 18 mois en Cour du Québec). On se traîne les pieds pour ces causes. Inversement, quand une personne assistée sociale reçoit un avis de décision, elle a 90 jours pour faire une demande de révision, passer ce délai son recours juridique est épuisé. À partir de ce moment, le ministère peut faire émettre un certificat de recouvrement et commencer à se payer à même le montant mensuel reçu par le bénéficiaire. De temps en temps, nous voyons des certificats de recouvrement émis avant même que le recours juridique soit épuisé. Nous pouvons dire que ça ne traîne pas quand il s'agit des personnes assistées sociales.

¹Attribuables à la chicane de chiffres entre l'état et la Fédération des médecins spécialistes, ces montants peuvent varier.



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Mars

Claudette Bouchard
Louise de Beaumont
Annick Couavoux
Gaétan Giguère
Simon Hénaire



Audrée Houle
Daniel Morin
Hugues Parent
Jacques-Émile Tellier



INVITATION À TÉMOIGNER

Par Geneviève Pelletier

Bonjour chers membres de l'ADDS-QM,

Je tenais à vous informer que les membres du comité Lutttes et préjugés s'affairent à la rédaction d'un recueil de témoignages, afin de permettre aux personnes assistées sociales de partager leur réalité. Nous vous invitons donc, si vous le désirez, à contacter les intervenants de l'ADDS-QM afin de nous partager votre histoire. Si vous n'êtes pas une personne assistée sociale, mais que vous avez un proche qui vit cette réalité et que vous avez envie de nous partager son expérience, il est aussi possible de le faire. Les entrevues seront confidentielles, se feront dans le respect et dans les limites de ce que vous avez le goût de nous partager.

Sachez également que le recueil sera publié pour la toute première fois lors de la Semaine de la dignité qui aura lieu du 7 au 11 mai. Il aura pour but de sensibiliser la population à la réalité des personnes assistées sociales en leur donnant le droit de parole.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et espérons pouvoir démystifier les préjugés.

Qui suis-je ?

Puisque la majorité d'entre vous ne me connaissez pas, je me présente, Geneviève Pelletier stagiaire en service social à l'Université du Québec à Rimouski. Dans le cadre de ma dernière année de stage, j'ai la chance de réaliser ma mineure d'intervention à l'ADDS-QM et de m'impliquer au sein du comité Lutttes et préjugés. Bien que ce soit un stage d'une courte durée, j'ai eu le privilège de rencontrer des personnes formidables et d'en apprendre davantage concernant l'intervention collective et la défense des droits.



Me Guillaume Boivin : avocat militant à l'ADDS QM

Par Jean Cazes

En complément de l'article portant sur l'Atelier Droit Aide Sociale, publié dans *La Riposte* de décembre dernier, Guillaume nous confie sur ce qui l'a mené à collaborer à cette activité. L'avocat explique aussi comment il peut éventuellement soutenir des citoyens qui se croient lésés par l'actuelle Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Comment en es-tu venu, Guillaume, à exercer ta profession ?

Adolescent, je contestais déjà l'ordre établi devant les inégalités. En étudiant en histoire et sciences politiques à l'Université Laval, j'ai ensuite mieux compris comment s'est développé cet écart grandissant entre le « 1% » des possédants et le reste de l'humanité. J'ai acquis la conviction que tout ce qu'il y a de bien en ce monde est le fruit de l'action de gens qui se sont battus pour une idée qui les dépassait. Et c'est ce qui m'a poussé à œuvrer dans la communauté à la fois comme citoyen engagé et, depuis avril 2015, comme avocat en droit social après avoir complété mon baccalauréat en droit.

Pourquoi t'impliques-tu à l'ADDS QM en particulier ?

Comme je pratique en fonction de mes valeurs, comme je crois que l'action légale peut être un moteur de changement, je collabore avec des organismes communautaires telle l'ADDS QM. J'apporte ainsi mon assistance d'avocat à une clientèle qui en a cruellement besoin, qui subit l'isolement et pour qui c'est très difficile de se dépêtrer dans la « machine » administrative.

Aux rencontres de l'Atelier Droit Aide Sociale, je pose à chaque participant des questions générales afin de me faire une idée de leurs problèmes à partir de leurs documents. Il s'agit d'un premier travail de défrichage pour vérifier s'il y a des questions de droit me permettant de contester une décision rendue à leur égard dans l'application de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le grand nom de l'aide sociale.

S'il y a effectivement matière à contestation, qu'elle est la suite de la démarche ?

Mes clientEs, je tiens à le souligner, ont pour la plupart droit à l'aide juridique. Si c'est justifié, j'invite donc la personne à mon bureau de Limoilou pour analyser son dossier en toute confidentialité. Vient ensuite la recherche de ce qu'on appelle la jurisprudence en vue de préparer mon argumentation, éventuellement devant les tribunaux. Après une ou deux heures, une analyse simple peut me permettre de dire s'il y a matière au plan légal à aller de l'avant. Si c'est le cas, j'enclenche un processus plus complexe : la théorie de la cause. Celle-ci vise à comprendre en quoi les droits de mon client ont été lésés, à vérifier par exemple quelle est l'instance à qui je devrai m'adresser — cour ou tribunal administratif du Québec, ou autre — et quelle sera enfin la façon de remédier à sa situation pour qu'il puisse obtenir réparation.



Cela dit, les dossiers qui se rendent devant le juge dans un délai inférieur à un an sont très rares en droit administratif ou civil, et je dois en informer mes clientEs pour leur éviter des déceptions. Mais heureusement, les cas se règlent souvent par un processus de médiation et de conciliation avant d'aller en cour.

Enfin, quels constats tires-tu de tes deux premières années de pratique et de ton engagement social ?

Avant tout, et c'est vraiment d'actualité (« Objectif emploi »), la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles doit être modifiée, oui, mais dans le but de la rendre plus humaine, sachant que beaucoup ont eu des parcours de vie difficiles : des personnes, par exemple, ont été actives toute leur vie, avant de se retrouver dans un enchaînement d'événements malheureux, telle une maladie grave. Des montants n'ont pas été indexés depuis des années, et cette loi a des régimes différents selon que l'on soit considéré comme apte au travail, ou non, ce que les plus « poqués » ont le plus de difficulté à faire reconnaître.

Il y a aussi cette absurdité, entre autres, mainte fois dénoncée par l'ADDS QM : avec quelque 600 \$ par mois, considérant les loyers actuels, on est souvent forcés à s'organiser en cohabitation. Or, dans les critères de la loi, la cohabitation implique trop facilement des allégations de vie maritale qui peuvent mener à des réclamations abusives pouvant dépasser les 100 000 \$ sur des sommes remontant à 15 ans ! Dans ces cas, le conjoint allégué, peut-être un travailleur à revenu modeste, peut aussi être tenu coresponsable de cette dette. Liens d'amour, liens d'amitié : comment faire la différence ? C'est très arbitraire, et ce qui est le plus choquant, ça décourage la solidarité car, pour l'aide sociale, tout secours mutuel est susceptible d'être retenu comme démontrant une vie maritale.

Cet exemple illustre qu'on ne devrait aucunement tolérer la stigmatisation de nos citoyens sur l'aide de dernier recours. Un système plus généreux respecterait leur dignité, et ils s'en serviraient pour s'abriter des tracas, pour s'alimenter correctement, et comme tremplin pour rebondir ! Ainsi, je souhaite l'instauration du Revenu minimum garanti, une revendication majeure de différents groupes sociaux, qui remplacerait l'aide sociale avec ses conditions et ses zones grises. Il faut prendre acte qu'on évolue dans un Québec suffisamment évolué et riche pour ne laisser personne derrière dans le respect de sa dignité et de sa valeur humaine.

Remis en contexte, cet article est un condensé du reportage publié dans le média Web *Monlimoilou* : [Guillaume Boivin, avocat « engagé » en droit social](#) (Jean Cazes, 22 juillet 2017).

L'ADDS QM et ses principales activités (5) : le Comité Communication, Accueil et Recrutement

Par Jean Cazes

Pour faire suite à la série amorcée dans *La Riposte* de septembre dernier, voici le Comité Accueil, Références et Recrutement tel qu'expliqué par son animatrice et ses militantEs à leur réunion d'avril 2017.

Qu'est-ce que le Comité Accueil, Référence et Recrutement ?

Cette description sommaire du **Comité Accueil, Référence et Recrutement** est tirée du site Web de l'**ADDS QM** :

« Ce comité est responsable de faire voir l'ADDS QM, de trouver des moyens pour recruter des nouveaux membres et de donner une structure d'accueil à l'ADDS QM. Ce comité est également responsable du journal de liaison avec les membres : *La Riposte*. Enfin, ce comité s'occupe également de distribuer les outils promotionnels de l'ADDS QM et de fournir de l'information pour la mise à jour du site Web. »

« En gros, on y fait la promotion de l'ADDS QM plutôt que de la réflexion comme dans le Comité Luttés et Préjugés, par exemple », résume **Véronique Salmon**, militante salariée à l'ADDS QM et animatrice de ce comité.

Quand et comment se déroulent les réunions du Comité Accueil, Référence et Recrutement ?

Ce comité regroupe habituellement quatre militantEs actifs depuis plusieurs années à l'ADDS QM. Tenues généralement à tous les mois, les rencontres, sont toutefois moins fréquentes que celles tenues dans les autres comités.

Quelle est l'utilité du Comité Accueil, Référence et Recrutement ?

L'un des rôles majeurs de ce comité est donc d'établir des contacts avec d'autres groupes communautaires afin que l'ADDS QM se fasse connaître auprès de leurs membres. Cela, pour les sensibiliser à sa mission, à ses revendications et à ce qu'elle peut leur offrir. Il en est ainsi de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, que l'ADDS QM peut expliquer en cas de besoin au téléphone ou lors de l'Atelier Droit Aide Sociale (1), une fois par mois. Habituellement, deux représentantes font la tournée de ces groupes communautaires, de la ville de Québec jusque dans Charlevoix et Portneuf. Cette démarche a aussi permis depuis 2016 de monter une liste à l'interne de ces groupes qui rejoignent des personnes assistés sociales.

Enfin, dans le cadre du **Printemps des alternatives de 2017** et à l'initiative de son comité, l'ADDS QM a regroupé plusieurs militantEs à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Elle a aussi tenu d'autres kiosques, comme celui d'octobre 2016 au Salon des organismes communautaires à Sainte-Foy et au traditionnel **Saint-Sauveur en fleurs** de mai.

Enfin, au plan personnel, que vous apporte votre engagement au Comité Accueil, Référence et Recrutement ?

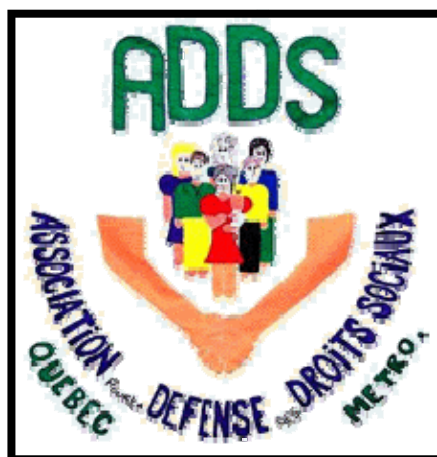
Quelques témoignages recueillis lors de la réunion :

« Quand je rencontre d'autres groupes, comme dernièrement à la bibliothèque Gabrielle-Roy, ça me permet de mieux les connaître, et j'aime qu'ils s'informent sur nous ! »

« Briser l'isolement, être au courant de ce qui se passe, ça me motive ! Ayant déjà été une personne sur l'aide sociale, pour moi, la militance, c'est important parce que la cause me tient à cœur ! »

« En étant aussi déjà impliquée dans d'autres comités, ça m'apprend à développer de nouvelles stratégies pour approcher d'autres groupes, mais sans enlever au travail de leurs militants. »

(1) Lire à sujet *La Riposte* de décembre 2017.



L'ADDS QM et ses principales activités (6) : le Comité Finances

Par Jean Cazes

Pour ce dernier volet, nous vous présentons le Comité Finances tel que raconté et expliqué par ses membres participants lors de leur réunion d'avril 2017.

Qu'est-ce que le Comité Finances ?

En introduction, voici une définition de ce comité, reprise à peu de chose près du site Web de l'ADDS QM :

« Le **Comité Finances** a été mis en place dans le but de faciliter la compréhension des finances de l'ADDS QM et de permettre une meilleure appropriation de ce volet par les personnes assistées sociales. »

« Ce n'est pas un comité de réflexion, mais un comité de travail ! », insiste **Véronique Salmon**. « On y vérifie surtout le budget de l'ADDS QM qu'on doit nécessairement préparer à l'année. On le fait en fonction des différents postes budgétaires afin de pouvoir continuer à fonctionner. Ensuite, c'est le **Comité organisateur** qui doit approuver ce budget », ajoute la militante salariée à l'ADDS QM et animatrice pour l'occasion.

« En s'impliquant dans le Comité Finances, les militants et militantes en viennent donc à mieux saisir le fonctionnement financier d'un organisme communautaire comme le nôtre », résume Véronique.

Quand et comment se déroulent les réunions du Comité Finance ?

Les réunions se tiennent généralement aux six semaines. Elles regroupent de 2 à 4 membres qui se penchent sur un ordre du jour préétablis.

Par exemple, lors de la réunion d'avril, les prévisions budgétaires pour 2018 étaient un point majeur de cet ordre du jour. Ces prévisions devaient être ajustées avant la nécessaire étape de la vérification comptable.

Quelles sont les réalisations du Comité Finances ?

Entre autres réalisations, le Comité Finances a non seulement rédigé des lettres pour dénoncer le sous-financement des organismes communautaires, mais aussi, il s'est penché sur d'autres adresses cette fois aux alliés. Il s'agit des **lettres d'amis**. Celles-ci sollicitent l'appui monétaire de personnes qui connaissent bien l'ADDS QM, sa mission, et qui croient à l'action collectives. Le financement étant plus difficile à cause notamment de sa non indexation, les lettres d'amis sont le fruit d'une réflexion sur les craintes de déficit exprimées par les militants et militantes de l'ADDS QM.

Outre les lettres d'amis, une nouveauté, l'autofinancement pour un camp de vacances il y a quelques années est cité comme autre « bon coup » du Comité, lequel a aussi organisé des formations sur les postes budgétaires destinées à l'ensemble des membres de l'ADDS QM.

Enfin, au plan personnel, que vous a apporté jusqu'à présent votre engagement au Comité Finances ?

« Comme j'ai un peu de difficulté avec les calculs, c'est comme un défi à relever, étant donné qu'on joue avec des chiffres au Comité Finances. Il faut anticiper par exemple les hausses des tarifs du transport en commun pour le remboursement de nos militants et militantes. »

« Ça me permet de voir où va l'argent de l'ADDS QM. ».

« J'ai appris beaucoup avec les lettres d'amis, parce que ça fait deux ou trois ans qu'on se dit qu'on va être rendu à zéro à la fin de l'année à cause du sous-financement, et c'est pour ça qu'on fait des lettres d'amis destinées aux gens qui connaissent bien l'ADDS QM, qui trouvent que la mission est importante. »





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Journée contre la violence faite aux femmes

Le matin du **6 décembre** 2018, **trois femmes** de l'ADDS ont participé à une **occupation** au palais de justice de Québec, et en après-midi, **quatre** ont participé à une **marche régionale** contre la violence faite aux femmes.



Manifestation organisée par le BAIL

Trois militant.e.s ont participé le **7 décembre** à la **manifestation** organisée par le BAIL, qui s'intitulait : *La Régie du logement, une machine à exploser les locataires.*



Fête de Noël

Quarante et un membres de l'ADDS ont participé à la fête de Noël du **13 décembre**. Jeux, tirage, repas et danse étaient à l'honneur !



Formation : 3e plan de lutte à la pauvreté

Quatorze personnes ont assistées à la formation concernant le 3e plan de lutte intitulé par le gouvernement: *Action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale*. Cette formation a eu lieu le **18 janvier 2018**.



Bilan mi-année

Le **25 janvier**, nous avons fait le bilan du travail de la moitié de l'année. **Huit personnes** étaient présentes.



Suite de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*

Le **7 février**, **8 militant.e.s** de l'ADDS ont participé le matin au blocage des portes du parti Libéral. En après-midi, nous avons participé à la tournée de tous les député.e.s libéraux de la région de Québec. Les revendications de cette campagne sont une reconnaissance du travail des organismes communautaires autonomes, un rehaussement de leur financement et un réinvestissement dans les programmes sociaux et les services publics.



Occupation du ministère de la sécurité publique

Deux femmes de l'ADDS ont participé le **14 février** dernier à une occupation du ministère de la sécurité publique afin de dénoncer les **violences sexuelles faites aux femmes**.

Quille et 5 à 7

Le **21 février**, **dix personnes** ont participé à un après-midi jeu de **quilles** suivi d'un **5 à 7**. C'est une façon pour l'ADDS de remercier l'implication des militant.e.s au sein de son organisme.



Présentation d'un stagiaire

Par Stéphane Baudelot

Je m'appelle Stéphane Baudelot. Je suis le nouveau stagiaire dans votre groupe. Ce stage s'inscrit dans le cadre de ma dernière année au baccalauréat en travail social, à l'UQAR. C'est mon deuxième et dernier stage. Je me considère privilégié de faire ce stage parmi vous. Cela dit, même si je suis étudiant, je ne suis plus, trop, trop neuf.

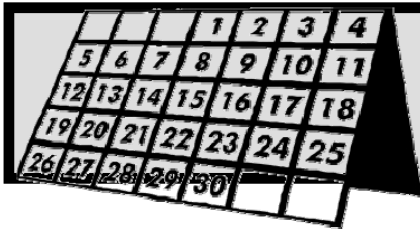
Depuis une dizaine d'années, j'ai occupé plusieurs fonctions dans le milieu communautaire de Québec. Pour commencer, j'ai été cuisinier à Lauberivière. Cet emploi m'a permis de vivre un rapport de proximité avec les utilisateurs de l'organisme. J'y ai découvert un univers fascinant, composé de personnes qui m'ont grandement inspiré par leur force, leur courage et leur résilience. À cette époque, je n'avais pas tous les outils pour analyser et comprendre le monde dans lequel je vivais. J'étais souvent indigné, choqué ou en colère par les injustices auxquelles étaient confrontés les gens que je côtoyais.

Un jour, on m'a offert un poste d'intervenant social à La Société action-chambres de Québec. Comme je suis un peu naïf, j'ai accepté de relever ce défi et c'en était un de taille. J'aimais bien cette nouvelle fonction. J'ai eu l'opportunité d'accompagner des personnes qui souhaitaient sortir de la rue et de les soutenir pour qu'ils gardent leurs logements. Puis, mon poste a été aboli après la démolition de nos deux maisons de chambres.

J'ai appliqué sur un poste d'intervenant social à Lauberivière, cet emploi m'a permis de terminer mes études. L'école m'a appris à comprendre, à nommer, à réfléchir et à agir sur ces choses qui me heurtaient tant, peu de temps auparavant.

Je connais l'ADDS-QM depuis un bon bout de temps. J'y ai souvent recommandé des personnes qui avaient des difficultés avec l'aide sociale. D'une façon générale, leurs difficultés se réglaient en bonne et due forme. J'ai vu des membres s'impliquer dans l'organisme, retrouver un sentiment de citoyenneté, développer un esprit critique et bien entendu contribuer à un monde plus juste. Ai-je besoin de mentionner que je croisais souvent tout ce beau monde lors de rassemblement ou manifestation?

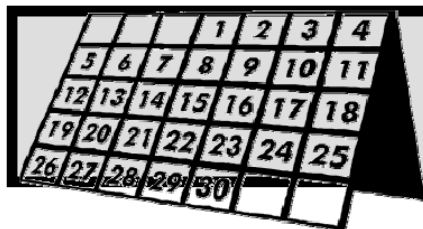
Pour conclure, j'ai l'impression qu'on m'a accordé l'autorisation de jouer dans la cour des grands. C'est avec beaucoup d'humilité et de gratitude que je m'intègre parmi vous.



CALENDRIER

Mars 2018

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
			1	2	3
5	6	7	8 <u>9h à 12h</u> Caravane féministe et rassemblement	9	10
12	13 <u>9h30</u> Manif <i>On fait du bruit</i> <u>10h30</u> Comité luttes/ préjugés	14	15	16	17
19 <u>9h30</u> Comité loi	20 <u>9h30</u> Comité organisa- teur	21	22 <u>9h30</u> Comité femmes	23	24
26	27 <u>13h30</u> Atelier Droit Aide Sociale	28	29	30 CONGÉ DE PÂQUES	31



CALENDRIER

Avril 2018

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
2 CONGÉ DE PÂQUES	3	4 <u>9h30</u> Formation comme genre	5 <u>9h30</u> Formation <i>Mieux se démêler dans la loi</i>	6 <u>9h30</u> Formation <i>Mieux se démêler dans la loi</i>	7
9 Journée d'action auprès des députés libéraux pour l'Action communautaire autonome	10	11 <u>9h30</u> Comité luttes/préjugés	12 <u>9h30</u> Atelier d'écriture	13	14
16 <u>13h30</u> Comité loi	17	18 <u>9h30</u> Formation <i>Prise de parole</i>	19	20	21
23	24 <u>13h30</u> Atelier Droit Aide Sociale	25	26	27	28
30					

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? **Passez nous voir !**